



**PROTOCOLE DE COLLABORATION ENTRE LE SMEAT / TISSÉO COLLECTIVITÉS SUR LA COHERENCE
URBANISME - MOBILITES, EN DECLINAISON DES ORIENTATIONS DU SCOT ET DU PDU DE LA
GRANDE AGGLOMÉRATION TOULOUSAINE**

Entre

Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président du SMEAT,

ET

Monsieur Jean-Michel LATTES, Président de Tisséo Collectivités.

Préambule

La problématique de la cohérence urbanisme-mobilités est un enjeu clairement posé à l'échelle de la grande agglomération toulousaine, afin de s'inscrire dans un développement urbain et démographique durable et soutenable.

Cette importance toute particulière des enjeux de cohérence urbanisme - mobilités se traduit notamment par :

- Un contexte de métropolisation en cours de la grande agglomération toulousaine, au sein d'un espace régional lui-même en évolution, où des grands projets urbains et d'infrastructures sont en émergence, modifiant durablement les territoires et les pratiques de mobilités.
- Une sensibilité prise par la question des mobilités et celle de la densification des territoires de la grande agglomération toulousaine, voire au-delà à l'échelle de l'aire urbaine toulousaine.
- Des enjeux nationaux pour cette question en termes de lutte contre la pollution atmosphérique et les gaz à effet de serre.
- Des réflexions engagées par les collectivités en vue de la production de nouveaux outils de cohérence urbanisme-mobilités, permettant de traiter la question des densités en lien avec le niveau de desserte en transports publics.

Cette problématique doit s'inscrire dans une **démarche partenariale et continue de la production pour innover et ajuster « chemin faisant ».**

Mise en place de la commission mixte SMEAT – Tisséo Collectivités

Pour satisfaire à cette exigence de co-production entre acteurs institutionnels et autorités responsables de la planification urbaine et de l'organisation des réseaux de transports en commun à l'échelle supra-communale, il est proposé l'installation d'une commission mixte SMEAT / Tisséo Collectivités permettant d'aborder l'ensemble des sujets inhérents aux besoins de cohérence urbanisme – mobilités en matière :

- **De suivi et cohérence de l'évolution des démarches réglementaires** (calendrier de travail, partenariat, procédures de consultation et de concertation, gouvernance et méthodes de travail).
- **D'information et d'échanges réciproques sur les études et travaux en cours**, pouvant contribuer à l'identification des éléments stratégiques, d'enjeux et programmatiques de l'un ou l'autre des documents SCoT et PDU.
- **De participation et d'organisation conjointe en cas de besoin aux différentes commissions** mises en place : technique, thématique, territoriale.
- **De traitement conjoint de dossiers relevant de la cohérence urbanisme / mobilités**, en vue d'adopter des positions convergentes sur les problématiques communes aux deux syndicats.

Les axes de travail

Les axes de travail proposés s'inscrivent dans l'élaboration et la mise en œuvre des outils de planification de niveau supra communal, mais peuvent par ailleurs trouver écho dans d'autres documents venant en appui de l'action publique dans les domaines de l'urbanisme ou bien de l'environnement : PLU, PLUi, PCEAT,

- ***Elaboration des documents de planification :***
 - Contribution et participation aux travaux de révision du SCoT.
 - Contribution et participation aux travaux d'un prochain PDU.
- ***Suivi de la mise en œuvre des documents de planification :***
 - Traduction dans les documents d'urbanisme locaux (PLUi-H, PLUi, PLU...) des contenus du SCoT et du PDU.
 - Elaboration et suivi des pactes urbains.
 - Suivi de la mise en œuvre du SCoT et du PDU.
 -
- ***Réflexions prospectives et autres travaux :***
 - Prospective urbaine au-delà de l'horizon 2030.
 - Prospective transport au-delà de l'horizon 2030.
 - Programmes d'études nécessaires à l'organisation des territoires.
 - ...

Les sujets identifiés

Les sujets identifiés doivent notamment permettre de mieux considérer certaines questions liées aux mobilités dans les politiques publiques d'organisation des territoires :

- Prospective (hypothèses urbaines, transport).
- Ville intense (définition, périmètre, desserte, organisation des territoires et des réseaux...) dont la ville des courtes distances (mixité fonctionnelle, modes actifs, niveau de densification...).
- Définition des périmètres de cohérence urbanisme-mobilités.
- Suivi et mise en œuvre des pactes urbains.
- Accessibilité des zones d'emplois.
- Environnement et santé publique (énergie, qualité de l'air...).
- Economie des transports/réseaux (investissement, exploitation...).
- Nouvelles mobilités (électromobilités, véhicules autonomes, véhicules hybrides...).
- Nouvelles pratiques (télétravail, covoiturage, intermodalité...).
- Modes actifs
- ...

La gouvernance proposée

La gouvernance proposée doit permettre un débat contradictoire constructif entre les deux collectivités, avec un objectif commun à poursuivre : réussir et faire comprendre les outils de planification, dans un contexte de mutation sociétale forte et de nécessaire transition énergétique.

Une instance politique

Des rencontres semestrielles au niveau des instances élues des deux syndicats mixtes permettront d'aborder les sujets évoqués ci-dessus.

Tissé Collectiveités désigne :

- Monsieur Jean-Michel Lattes pour co-piloter cette commission mixte.
- Monsieur Arnaud Lafont, Monsieur Philippe Guyot et Monsieur Thierry Suaud comme membre de cette commission mixte.

Le SMEAT désigne :

- Madame Anette Laigneau pour co-piloter cette commission mixte.
- élus - à définir - comme membre de cette commission mixte.

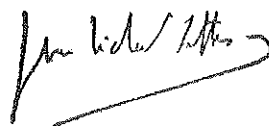
Une instance technique

Des rencontres trimestrielles au niveau des instances techniques des deux syndicats permettront d'assurer l'interface « urbanisme-mobilités » (travaux de révision/élaboration, mise en œuvre, suivi du SCoT et du PDU) et préparer les commissions mixtes élus.

Par ailleurs :

- Le SMEAT invitera Tisséo Collectivités à participer à tout Bureau ou Comité Syndical au cours desquels sera traité un point relatif à la révision du SCoT ou à la cohérence urbanisme-mobilités.
- Le SMEAT invitera Tisséo Collectivités à tout Comité de Pilotage du SCoT.
- Tisséo Collectivités invitera le SMEAT à participer à tout Comité Syndical au cours duquel sera traité un ou des point(s) relatif(s) à la cohérence urbanisme-mobilités.
- Tisséo Collectivités invitera le SMEAT à participer aux Commissions Partenariales de Suivi, aux Commissions Partenariales Techniques et aux Comités Techniques du Projet Mobilités.

Le présent protocole pourra être révisé ou complété à tout moment d'un commun accord entre les deux parties.



Le Président
du SMEAT
Jean-Luc MOUDENC

Le Président
de Tisséo Collectivités
Jean-Michel LATTES